

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
DU CANAL DE CARPENTRAS



Extrait du Registre des Délibérations

DATE DE CONVOCATION : 03/10/2023

DATE DU CONSEIL SYNDICAL : 16/10/2023

N° DELIBERATION : 2023-36

OBJET : Admissions en non-valeur

Nbre de membres en exercice		22
Nbre de membres présents ou représentés		16
Nbre de suffrages exprimés		16
VOTE	Pour	16
	Contre	
	Absentions	

Présents : M. André BERNARD (Président), Frédéric MAILLET (Vice-Président), Luc BARTOLO, Marie Hélène ARGENCE, Jean Marc LONG, Frédéric FRIZET, Jérôme ROUCH, Michel RECORDIER, André ROUX, Franck REY, Sébastien CLAUDEL, Olivier JACQUET, Michel BRES, Rémy SALIGNON, Brigitte TRAMIER, Thierry USSEGLIO (Syndics).

Absents excusés : M. Michel GONTIER, Clément LAUZIER, Daniel LEYDIER, Guillaume VANDERSTEEN, Stéphane POINT, Guillaume GRETER (Syndics)

Le Président précise que sur présentation du Service de Gestion Comptable de Monteux certaines recettes restent irrécouvrables. Ces recettes regroupent des créances juridiquement actives dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur, pour des sommes inférieures à un seuil ou pour des poursuites non fructueuses.

Les montants de ces créances irrécouvrables sont les suivants :

Imputation comptable 6541	
2010	1456,64 €
2014	707,25 €
2015	40,85 €
2016	40,92 €
2017	41,04 €
2018	41,14 €
2019	440,57 €
TOTAL TTC	2768,41 €
Montant HT2307,01 € TVA 461,40 €	

Considérant que le SGC de Monteux a mis en œuvre tous les moyens possibles pour recouvrer la totalité de ces sommes, le Président demande donc d'admettre ces créances en non-valeur conformément à l'état ci-dessus.

Le conseil syndical
Après en avoir délibéré

- Approuve l'admission en non-valeur de ces créances irrécouvrables pour un montant total de 2768,41 € TTC soit 2307,01 € HT
- Donne tous pouvoirs à son Président pour effectuer ces admissions en non-valeur
- Sollicite de Madame la Préfète l'approbation de cette délibération



Pour copie conforme
Le Président du Syndicat



ASSOCIATION SYNDICALE
DU CANAL DE CARPENTRAS

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

084023 SGC MONTEUX Etat des présentations et admissions en non-valeur 52000 ASA DU CANAL DE CARPENTRAS	ORIGINE DOCUMENT : Numéro du poste comptable : 084023 Budget collectivité : 52000 Id de la liste de présentation en NV : Id de la li Liste de critères de tri : 5 Asc, 7 Asc
---	---



52000 - ASA DU CANAL DE CARPENTRAS

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 13/09/2023

Numéro de la liste : 6298750011

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

2 768,41 Euro(s)

52000 - ASA DU CANAL DE CARPENTRAS

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du 13/09/2023

Numéro de la liste : 6298750011 - 9 Pièces présentées pour un montant de 2 768,41

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Inconnue	Personne morale de droit privé - Inconnue	7 Pièces pour	2 061,26
			2 Pièces pour	707,25
Catégories de produits	Redevance d'assainissement		1 Pièces pour	506,64
	Redevances et ventes d'eau		8 Pièces pour	2 261,77
Motifs de présentation	Poursuite sans effet		1 Pièces pour	1 456,64
	Déclaté et demande renseignement négative		1 Pièces pour	399,15
	Combinaison infructueuse d'actes		7 Pièces pour	912,62
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100		5 Pièces pour	205,37
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000		3 Pièces pour	1 106,40
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000		1 Pièces pour	1 456,64
	Supérieur ou égal à 5000		0 Pièces pour	0,00
Exercice de P.E.C	2019		2 Pièces pour	440,57
	2018		1 Pièces pour	41,14
	2017		1 Pièces pour	41,04
	2016		1 Pièces pour	40,92
	2015		1 Pièces pour	40,85
	2014		2 Pièces pour	707,25
	2010		1 Pièces pour	1 456,64

52000 - ASA DU CANAL DE CARPENTRAS

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux
Arrêtées à la date du 13/09/2023

Numéro de la liste : 6298750011

Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code service	Nom du redevable	Objet pièce	Etab. gén	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Obs
Inventaire	2014	T-717807870011	1	588--		EARL PACE	EA1		269, 61	Combinaison infructueuse d actes	
Inventaire	2014	T-717807870011	2	588--		EARL PACE	EA2		595, 64	Combinaison infructueuse d actes	
Inventaire	2015	T-717824570011	1	588--		JOURDAN Josephine	EA1		40, 85	Combinaison infructueuse d actes	
Inventaire	2019	T-717833360011	1	588--		JOURDAN Josephine	EA1		41, 42	Combinaison infructueuse d actes	
Inventaire	2018	T-717803660011	1	588--		JOURDAN Josephine	EA1		41, 14	Combinaison infructueuse d actes	
Inventaire	2015	T-717799270011	1	588--		JOURDAN Josephine	EA1		40, 92	Combinaison infructueuse d actes	
Inventaire	2015	T-717828540011	1	588--		JOURDAN Josephine	EA1		41, 04	Combinaison infructueuse d actes	
Inventaire	2019	T-717772890011	1	588--		LAURENT A PAR ZEP VIT	EA1		1 456, 65	Poursuite sans effet	
Inventaire	2019	T-717801820011	1	588--		PELLEGRIIN JOEL	EA1		399, 15	Décédé et demande renseignement négative	
						TOTAL			2 768, 41		
								HT	2307, 01		
								TVA	461, 41		

ASSOCIATION SYNDICALE
DU CANAL DE CARPENTRAN
(Signature)
LVEISSERIE

A MONTEUX, Le 13/09/2023

Le Comptable Public

CORNILLE Michel

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

(202-603) 100-0000